



Groupe de Travail n°1

Rapport

Comment donner une dimension Européenne à « Ambition Armées-Jeunesse – AAJ » en s’inspirant de ce qui se fait en Europe et en y associant des européens ?

Le 22 juin 2023

I. Avant-propos

Le présent rapport, fruit des travaux menés par le groupe de travail n°1 de l'année 2022-2023, fait suite à la demande du président de la Commission Armées Jeunesse, le GCA Daniel MÉNAOUIE en septembre 2022, d'engager une réflexion relative à la dimension européenne du Plan ambition Armées Jeunesse tel qu'il peut être conçu en France ; cette demande fut confirmée par le GCA Dominique ARBIOL qui a succédé au Général MÉNAOUIE dans la fonction en janvier 2023.

Le groupe de travail, constitué d'une variété de représentants d'associations membres de la commission, a donc pris acte de la commande de travail donnée en septembre 2022 avec l'objectif d'en présenter les conclusions en juin 2023.

Le sujet fut ainsi traité entre représentants des associations membres, avec le concours des attachés de défense européens d'une sélection de pays amis au sein de l'Union Européenne, mais également des États-Unis et de la Suisse.

Les travaux du groupe n'ont pas la prétention d'être encyclopédiques ni exhaustifs sur la question des dispositifs en vigueur dans les pays de l'Union Européenne. Au contraire, leur objectif est d'en relever les traits saillants, en faisant droit aux travaux antérieurement menés par des groupes de travail de la commission, dont l'un en particulier s'était penché deux années durant, sur l'étude des dispositifs du lien Armée-Nation en Europe.

Tout au long de l'année de travail, les membres du groupe se sont attachés à réaliser des propositions pragmatiques et réalistes dont pourront tirer profit tant le ministère des Armées et la jeunesse française que leurs homologues européens.

Table des matières

I.	Avant-propos.....	2
II.	Résumé	4
III.	Liste des recommandations.....	5
IV.	Méthode de travail	6
V.	L'Ambition Armées Jeunesse au prisme européen	7
A.	Principales tendances	7
B.	Dispositifs étrangers intéressants pour la France	7
1.	Dispositif Suisse : l'instruction prémilitaire	7
2.	Dispositif Belge : les stages <i>neets</i> et <i>Jeunes décrocheurs</i>	8
C.	Dispositifs français intéressants pour l'étranger.....	8
1.	Le Service National Universel.....	8
2.	La Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC)	9
3.	Les Classes de Défense et de Sécurité Globale	10
4.	Stages et alternance dans les unités militaires	11
5.	Les cadets de la Gendarmerie	11
D.	Dispositifs méritant une harmonisation européenne	12
1.	Stage jeunes binationaux	12
2.	Erasmus +, corps européen de solidarité et service civique en Europe	12
E.	Recommandations transverses	13
1.	Accès à l'information.....	13
2.	Institutions : DSNJ et CAJ	13
VI.	Regard décalé : le cas des États-Unis	15
VII.	Conclusion	16
VIII.	Annexe I – Cartographie des dispositifs étudiés	17
IX.	Annexe II – Focus sur les rallyes citoyens	18

II. Résumé

Les travaux menés ont permis de rappeler à frais nouveaux que le plan Français ambition Armées Jeunesse est unique en Europe, en ce qu'il constitue un continuum de propositions pour les jeunes de 12 à 18 ans. Il n'existe en Europe aucun équivalent à ce type d'organisation.

Ce plan français est également unique dans son caractère institutionnel et les moyens étatiques qu'il met à disposition des jeunes et des armées pour réaliser ce qui peut être appelé honnêtement une ambition nationale.

Ainsi, les travaux ont fait apparaître une différence marquée entre le modèle français reposant sur des initiatives portées par les institutions militaires et éducatives, proposant des parcours homogènes et dotés de moyens humains et matériels, et les modèles étrangers s'appuyant davantage sur des tissus associatifs coordonnés par des ministères qui ne sont pas systématiquement ceux dédiés aux armées.

C'est ainsi qu'une différence concrète majeure repose dans l'information disponible relative à ces parcours, qui peut être aisément trouvée en France, mais plus difficilement, voire pas du tout, dans les pays étrangers. Il est plus facile à un jeune français de trouver une information et d'être dirigé vers une proposition concrète que cela peut l'être pour un jeune à l'étranger, qui doit chercher ces informations dans un ensemble plus diffus. Il s'agit d'un atout dont dispose la France et dont les pays amis pourraient s'inspirer.

Toutefois, l'étude réalisée permet de mettre en avant deux dispositifs, suisse et belge, que sont respectivement l'instruction prémilitaire et les stages neets (i.e. les jeunes de 15 à 29 ans « Ni en emploi, ni en études, ni en formation, selon la nomenclature européenne). Si le premier permet à des jeunes à partir de 13 ans de se former à des techniques civiles utiles dans le cadre militaire, le second permet de jouer un rôle social plus marqué encore avec un impact significatif en matière de recrutement.

La France étant particulièrement avancée dans son développement du lien entre les armées et la jeunesse, elle pourrait mettre à disposition de pays amis, notamment européens, son savoir-faire et son expérience acquis à travers la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC), les Classes de Défense et de Sécurité Globale (CDSG), les stages et alternance en unités, les Cadets de la Gendarmerie, et plus récemment, le Service National Universel (SNU).

Des dispositifs existant dans plusieurs pays gagneraient également à être harmonisés à l'échelle européenne, notamment le dispositif Erasmus+, le Corps européen de solidarité et les stages jeunes binationaux.

À l'heure où le contexte international redonne un crédit sérieux aux conflits de haute intensité, le développement du lien entre l'Armée et la jeunesse revêt un caractère stratégique. Ce lien s'inscrivant dans le temps long, le concours de la France, pays très avancé en la matière, sera précieux pour les pays amis avec lesquels la coordination des efforts devient plus que jamais indispensable. La préparation de la Défense en vue de préserver les intérêts nationaux devrait présider à l'ensemble des travaux des instances européennes qui ont pour l'heure des résultats trop maigres dans l'établissement d'une Europe de la défense. Plus que jamais, le lien entre les armées et la jeunesse se doit de porter cette ambition.

III. Liste des recommandations

Le groupe de travail formule les recommandations suivantes :

1. Étudier la mise en place en France d'un dispositif d'instruction prémilitaire inspiré de celui qui existe en Suisse ;
2. Étudier la mise en place en France d'un dispositif pour les jeunes décrocheurs à l'instar des stages « Neets » déployés en Belgique;
3. Aider les pays amis à étudier et mettre en place un équivalent du SNU ;
4. Aider les pays amis à étudier et mettre en place un équivalent de la JDC ;
5. Aider les pays amis à étudier et mettre en place un équivalent des classes de défense et de sécurité globale ;
6. Aider les pays amis à étudier et mettre en place un équivalent aux stages et alternances dans les unités militaires ;
7. Aider les pays amis à étudier et mettre en place un équivalent au dispositif Cadets de la Gendarmerie ;
8. Contribuer à une harmonisation en Europe des stages jeunes binationaux. ;
9. Contribuer à une harmonisation en Europe du dispositif Erasmus + ;
10. Partager avec les pays amis l'expérience en matière de communication des dispositifs à destination des jeunes ;
11. Partager avec les pays amis l'expérience des institutions que sont la DSNJ et la CAJ.

IV. Méthode de travail

Le groupe de travail constitué de 24 représentants a mené ses études sous la présidence de Monsieur Jérôme HUSSON, représentant de l'Association des Scouts et Guides d'Europe, assisté de l'EV2 (R) Jonathan DERY en qualité d'assistant méthodologique auprès de la CAJ, et de Madame Mathilde KOEHLIN et de Monsieur Maxime GOUDIER, tous deux en qualité de rapporteurs.

Les membres du groupe ont démarré leurs travaux le 4 novembre 2022 et se sont retrouvés toutes les trois semaines environ, en alternant des réunions à l'École militaire et à distance. Nous précisons que les réunions à l'École militaire ont toutes été tenues en mode hybride pour permettre une plus grande participation des membres. Onze réunions de travail se sont ainsi tenues.

Afin de simplifier les échanges, un groupe WhatsApp fut instauré entre les participants, la CAJ mit à disposition un espace de partage sécurisé des données, des moyens de visio-conférence et a pu verser des documents issus des travaux du ministère ou de la CAJ des années précédentes *via* la plateforme Osmose.

Afin de circonscrire les travaux, le président a proposé de réaliser une sélection des pays amis à étudier. L'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Grèce, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Suède et la Suisse ont ainsi composé l'univers de recherche.

Les travaux ont été organisés en quatre phases principales successives : de cartographie des dispositifs existants, de mise en avant des opportunités, de définition des actions concrètes et enfin de rédaction du présent rapport.

Répartis en binômes, les participants du groupe ont étudié les différents dispositifs d'un ou deux pays, et en firent une synthèse normée. Ces synthèses firent l'objet d'un échange avec les attachés de défense européens des pays concernés, et furent communiquées aux autres membres du groupe de travail. L'ensemble consolidé a constitué la cartographie des dispositifs.

S'appuyant sur ces observations, le groupe a cherché à identifier les points d'intérêt selon trois axes : les dispositifs étrangers qui pourraient intéresser la France, les dispositifs français qui pourraient intéresser les pays étrangers et les dispositifs existant tant en France qu'à l'étranger qui mériteraient une coordination ou harmonisation européenne.

Une fois identifiés, ces points d'intérêt ont été approfondis pour définir un plan d'action pragmatique et identifier les ressources à mobiliser pour y parvenir.

La quatrième et dernière phase fut celle de la rédaction, de la relecture et de la validation du présent rapport par les membres du groupe et de la Commission Armées Jeunesse.

Le présent rapport a été présenté à la présidente de la commission, la GCAA Dominique ARBIOL le 15 juin 2023 en prévision de sa remise officielle le 22 juin 2023 au cours de la séance plénière de conclusion des travaux annuels.

V. L'Ambition Armées Jeunesse au prisme européen

A. Principales tendances

L'étude du plan Ambition Armées Jeunesse en France révèle une somme de propositions particulièrement encadrées et normées, dont l'impulsion est donnée par deux ministères en particulier, celui des Armées et celui de l'Éducation Nationale.

Le plan français se dessine comme une adaptation, à un public jeune, de sa proposition militaire à destination des adultes (à partir de 17 ans). L'ensemble apparaît relativement administratif, reposant sur des parcours, des encadrements professionnels, des moyens dédiés et des activités vécues comme étant très proches de celles réalisées par les militaires.

Les dispositifs étrangers comparables en termes de tranches d'âges semblent beaucoup moins structurés et font une part plus importante aux initiatives locales et à une certaine forme de subsidiarité dans leur organisation et leur composition. On relève ainsi que les pays nordiques ont une expérience significative dans le domaine éducatif et l'éveil à la citoyenneté à travers un prisme de vie en communauté, assuré par des encadrants issus du monde associatif, au détriment peut être d'un éveil à la question de la Défense. Notamment, ces activités proches du scoutisme gardent un contact plus distant avec les militaires d'active.

De cette divergence entre les deux formes de coordination et d'animation des dispositifs naît une différence notable de facilité d'accès à l'information pour les populations concernées par ces propositions. Ainsi, en France, les portails d'information des ministères sont riches et fournis, alors que les plateformes étrangères sont très peu renseignées et reposent davantage sur un canevas de sites propres à chaque association, sans qu'un référencement centralisé ne soit mis en œuvre.

On note également que l'Allemagne, restant marquée par le souvenir de la collusion entre des mouvements de jeunesse et le nazisme, a une proposition à destination de sa jeunesse très distante de toute forme à tendance militaire.

B. Dispositifs étrangers intéressants pour la France

1. Dispositif Suisse : l'instruction prémilitaire

a) *Description*

La Confédération Helvétique propose des formations dans des domaines variés tels que la batellerie, le tir, la conduite ou le secourisme aux jeunes dès l'âge de 13 ans. Sous l'égide des différents corps d'armées, un dispositif d'instruction prémilitaire leur permet de se former à des techniques particulières, utilisées dans des conditions militaires, au sein de structures associatives.

De cette manière, les jeunes bénéficient d'une formation civile qui pourra leur être utile, notamment en cas d'incorporation dans les différents corps d'armée. C'est ainsi que l'instruction prémilitaire de secourisme donne aux jeunes l'occasion de se former sur les techniques de secourisme et de passer leur brevet de secourisme qui, le cas échéant, pourra leur servir à rejoindre un corps du service de santé de l'armée Suisse.

Les formations prémilitaires sont dispensées au cours de stages de formation ayant principalement lieu l'été, au sein de structures associatives avec une prise en charge financière, totale ou partielle, par l'Armée. Les inscriptions s'effectuent soit directement auprès des associations, soit par le truchement de l'Armée.

b) *Mise en œuvre*

La mise en œuvre de ce dispositif passe par la création de partenariats avec des associations d'envergure nationale, implantées localement, et une volonté de prise en charge des coûts de formation par les institutions.

Ainsi, les différentes armées et corps d'armées seraient amenés à exprimer leurs intérêts et leurs besoins en matière de compétences ultérieures pour cibler les activités d'intérêt, quantifier la volumétrie de candidats et dimensionner l'offre de stage en conséquence.

Le schéma de formation pourrait commencer par une sélection en CIRFA pour permettre de suivre le jeune dans la durée, en avance de la journée de défense et de citoyenneté et avant toute orientation vers une préparation militaire.

2. Dispositif Belge : les stages *neets*¹ et *Jeunes décrocheurs*

a) *Description*

Les stages à destination des jeunes déployés en Belgique s'adressent avant toute chose à une population sans emploi et sans formation, les '*neets*' (i.e. les jeunes de 15 à 29 ans « Ni en Emploi, ni en Études, ni en Formation, selon la nomenclature européenne). Ces stages, d'une durée individuelle de trois jours, proposent de découvrir la vie en régiment et d'expérimenter la vie sur le terrain grâce à une immersion dans une unité militaire et des activités de vie de camp (nuit sous la tente, utilisation de radio, alimentation en rations de combat, port de vêtements militaires).

Ces stages ont une double visée sociale de recrutement et de rattachement de populations fragiles. Le taux de recrutement ultérieur dans l'armée est d'environ un tiers des stagiaires.

Ces stages jeunes sont aujourd'hui proposés par les *Maisons des adolescents* en lien avec les régiments, afin de proposer à la population cible cette offre de vie sur le terrain.

b) *Mise en œuvre*

La mise en œuvre de cette proposition repose d'une part sur la volonté et l'appétit de régiments pour organiser et faire découvrir cette proposition en leur sein, et d'autre part sur les liens pouvant être établis avec les structures d'accueil des jeunes décrocheurs. À nouveau, la définition de la prise en charge financière de ces journées doit être étudiée pour permettre à une population fragile d'accéder à cette proposition.

C. Dispositifs français intéressants pour l'étranger

1. Le Service National Universel

a) *Description*

Le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Le SNU a pour finalités de faire vivre les valeurs et principes républicains, de renforcer la cohésion nationale, de développer une culture de l'engagement et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

La première phase du SNU est un séjour de cohésion, d'une durée de deux semaines et qui permet notamment de prendre contact avec les armées : chaque journée commence par le lever des couleurs, rituel républicain pendant lequel les jeunes chantent l'hymne national.

¹ NEET, qui signifie Not in Education, Employment or Training est une classification sociale d'une certaine catégorie de personnes sans emploi ne poursuivant pas d'études et ne suivant pas de formation.

Ensuite ont lieu des activités diverses au cours desquelles les jeunes peuvent rencontrer des professionnels et des experts, notamment des militaires.

Dans la deuxième phase, les jeunes choisissent leur mission d'intérêt général, qu'ils effectuent sur une année, pour l'équivalent de 12 jours.

La troisième phase est celle d'un engagement volontaire qui est pris pour une période allant de trois mois à un an. Entre ses 16 et 25 ans, le jeune peut ainsi choisir la cause auprès de laquelle il s'engage.

b) Mise en œuvre

La mise en œuvre d'une telle disposition relève d'une volonté étatique et implique des changements administratifs lourds compte tenu des volumétries en jeu. La coordination d'un dispositif de type SNU se trouve par nature au plus haut niveau du pouvoir politique, et son adoption peut faire l'objet d'une consultation nationale, y compris par voie référendaire.

La France pourrait apporter son concours aux pays amis par la réalisation de présentations coordonnées entre les intervenants politiques au cours de réunions de ministres, par exemple dans le cadre des réunions ministérielles de l'Union Européenne. Ces réunions à nature politique et administrative seraient le cas échéant à doubler par des réunions plus techniques visant à faire se rencontrer les responsables militaires des pays amis intéressés.

In fine, une rencontre entre des jeunes issus du dispositif SNU et les ADE des pays amis en compagnie de représentants des gouvernements concernés (e.g. membres de cabinets) pourrait également être organisée, par exemple au sein d'institutions européennes, dans le but de comprendre les atouts ressentis par les jeunes qui en ont fait l'expérience, aux fins le cas échéant, de mettre en avant certains points favorables lors de présentations ou travaux ultérieurs de mise en œuvre d'un tel dispositif.

2. La Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC)

a) Description

Les Journées de Défense et de Citoyenneté, dignes héritières des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), sont un passage obligé pour l'ensemble de la population française et qui font suite au recensement obligatoire de la population au 16^{ème} anniversaire de tout citoyen. Ces journées défense s'inscrivent dans le cadre du parcours citoyen dès le premier degré² (), et l'enseignement de la défense dans le cadre de l'éducation morale et civique.

La JDC propose de réunir une tranche de la population sans autre lien que la nationalité, le bassin géographique de vie et l'âge.

Au cours de cette journée effectuée dans la 17^{ème} année des jeunes, une présentation des armées et des enjeux de défense est réalisée, ainsi qu'une invitation à découvrir les différentes propositions de l'Armée en matière de formation, de recrutement et de parcours de carrières.

Ces JDC sont l'occasion chaque année de procéder à des orientations vers les centres d'information, de recrutement et de formation de l'Armée (CIRFA) aux fins de recruter des candidats à l'engagement dans les forces armées.

² <https://www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen-5993>.

b) Mise en œuvre

La mise en œuvre des JDC repose sur une double articulation des forces armées d'une part, qui restent maîtresses de cérémonie lors de ces journées, et l'administration publique d'autre part, en ce qu'elle est le premier maillon de cette journée, du fait du recensement de la population qui lui incombe.

Le dispositif pourrait être proposé sous la forme d'un compagnonnage du ministère des armées à destination d'un ministère étranger qui souhaiterait développer cette proposition à destination de sa jeunesse.

3. Les Classes de Défense et de Sécurité Globale

a) Description

Les Classes de défense et de Sécurité Globale (CDSG) sont des classes de collège et de lycée répondant du programme de formation générale et parrainées par une unité militaire, de gendarmerie ou de sécurité.

Ces classes permettent de créer un lien particulier avec une unité de la Défense nationale en proposant des cas d'application concrets des enseignements acquis à l'école (par exemple illustrer l'évolution d'une unité lors d'un engagement militaire étudié en classe), et en créant des occasions de rencontre et de partage entre de jeunes élèves et des militaires.

Ces Classes de défense sont une occasion particulière d'intéresser les jeunes aux forces armées et de créer un lien incarné entre l'Armée et la Nation³. C'est le cas également le cas d'un autre dispositif, les Classes à Enjeux Maritimes⁴, qui proposent aux élèves des collèges et des lycées en France et du réseau des établissements français à l'étranger (AEFE) de travailler sur les enjeux maritimes civils et militaires, en lien avec une unité de marine ou bien avec l'attaché défense de l'ambassade de France dans le pays concerné.

La scolarité étant un moment particulièrement propice à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de développement du lien entre l'armée et la nation, puisque le collège et le lycée sont également des institutions républicaines, d'autres dispositifs existent, dont notamment celui des rallyes citoyens (cf Annexe II).

b) Mise en œuvre

Un tel dispositif repose sur une coordination ministérielle importante. Pour autant, il pourrait être envisagé que le ministère des Armées, conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale, établisse un rapport sur le dispositif et en propose la synthèse aux attachés de défense européens -les ADE- dont le rôle serait ensuite de créer des occasions de rencontre entre homologues ministériels pour présenter le fonctionnement de ces classes et de l'outillage administratif mis en place.

³ Depuis la rentrée 2022, il existe également des CDSG dans le réseau des établissements français à l'étranger (AEFE), toujours en lien avec la DSNJ-

⁴ Les CEM sont nées au lycée français de Barcelone en 2018 : depuis de nombreuses classes ont été créées en France également, et depuis la rentrée 2022, 4 nouvelles CEM ont été créées (Montréal) ou sont en construction (Seychelles, Maurice, Alger, Madagascar) ou à l'étude (Tunis). A noter : celle des Seychelles est en lien avec une CEM en France, à Dieppe.

Il faudrait sans doute consacrer un paragraphe distinct à ces classes différentes des CDSG, par leur organisation et par leur pilotage

CDSG et CEM sont des dispositifs qui pourraient mettre en contact des élèves français et des élèves en Europe et au-delà, en jumelant deux classes situées en France et à l'étranger, dans le réseau AEFÉ : il serait ensuite envisageable de construire un jumelage triangulaire en intégrant au dispositif, grâce à des contacts sur place, une classe étrangère.

4. Stages et alternance dans les unités militaires

a) Description

Au cours de leurs études et dès l'âge de quatorze ans, les jeunes vivant en France peuvent accéder à des dispositifs d'alternance professionnelle ou de stages. Les armées, bien qu'elles ne soient pas des entreprises, regroupent nombre de métiers manuels et intellectuels qui correspondent aux domaines de formation des apprentis, à tous les niveaux de formation, depuis les certificats professionnels jusqu'au niveau I.

Les armées offrent la possibilité de réaliser des stages au sein de leurs unités et services pour permettre d'acquérir une expérience professionnalisante à ces jeunes. Une forme singulière du lien entre l'armée et la nation peut être ainsi développée.

b) Mise en œuvre

La mise en œuvre d'une offre de stages et d'alternances au sein des armées nécessite une mise à jour administrative importante pour permettre aux armées de devenir des employeurs formateurs. Cette démarche pourrait être accompagnée et présentée par les personnels en charge au sein du ministère des armées à l'appui d'un retour d'expérience du déploiement de ce dispositif. En particulier, pourraient être abordées les questions liées à leur publicité auprès des jeunes et des établissements de formation, les problématiques liées à la sécurité et la confidentialité ainsi que les aspects contractuels, administratifs et financiers.

5. Les cadets de la Gendarmerie

a) Description

Les Cadets de la gendarmerie permettent aux jeunes de 15 à 17 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général. La mission d'intérêt général correspond à un engagement d'au moins 84 heures au cours de l'année qui fait suite à un séjour de cohésion pour les jeunes. Cette mission s'inscrit dans l'une des neuf thématiques suivantes : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.

Le modèle est très structuré, allant du niveau national à l'échelon départemental et repose sur l'investissement de RC (dirigeants associations départementales) et RO (encadrement des cadets).

b) Mise en œuvre

Étant donné son succès en France, en peu d'années, ce modèle semble transposable dans tout pays ami qui disposerait de l'équivalent d'une Gendarmerie et d'une Réserve Gendarmerie « proportionnelle ». Cette formule connaît d'ailleurs un succès diffusable à d'autres armes, à l'image des cadets pompiers.

Ainsi une synthèse du dispositif pourrait être mise en place, mettant en exergue le rôle des différents échelons dans le fonctionnement du dispositif, afin d'imaginer sa réplique dans d'autres pays. Il serait pertinent de détailler le rôle de la mission d'intérêt général dans le cadre du dispositif des cadets de la Gendarmerie. Il serait également intéressant de partager les démarches mises en place pour promouvoir ce dispositif auprès des jeunes et leur donner envie de s'y impliquer.

D. Dispositifs méritant une harmonisation européenne

1. Stage jeunes binationaux

a) Description

Tous les ans, pour une période de quelques mois à quelques années (du stage court au double-diplôme), de nombreux français s'expatrient en Europe et plus largement dans le monde dans le cadre de leurs études. Les étudiants ingénieurs ont par exemple une obligation depuis 2022 de partir à l'étranger pour une période d'au moins quatre mois. Dans l'autre sens, ce sont plus de 300 000 étudiants étrangers qui réalisent une mobilité en France⁵.

Ces mobilités entrantes et sortantes sont une chance pour ces étudiants de découvrir la diversité des cultures, des langues et des spécificités des pays qui les accueillent. Il serait également intéressant pour eux de se rapprocher du monde de la défense de leur pays hôte.

b) Mise en œuvre

Afin de favoriser ces interactions, les armées européennes pourraient se rapprocher des associations locales qui fédèrent ces jeunes en mobilité. C'est par exemple ce que fait l'association les Jeunes IHEDN par le biais de ses délégations internationales. De plus, il existe des associations d'étudiants internationaux dans les universités et Grandes Écoles qui pourraient faire ce relais entre les étudiants, les missions de défense et les armées des différents pays.

2. Erasmus +, corps européen de solidarité et service civique en Europe

a) Description

Le programme européen Erasmus+ permet de soutenir des actions autour de la formation, de l'enseignement, de la jeunesse et du sport. Il permet à des jeunes de moins de 30 ans avec ou sans diplôme de réaliser une expérience à l'étranger.

Le corps européen de solidarité est un programme européen qui permet à des jeunes de s'engager pour des actions solidaires que ce soit en France ou en Europe. Ils participent ainsi à des projets proposés par des associations à but non lucratif qui ont pour ambition d'aider des personnes et communautés en Europe.

Le Service Civique est un dispositif français qui a notamment pour objectif de réaliser des missions dans le but de « renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale »⁶. Ces missions peuvent être menées sur tout le territoire national (métropole et outre-mer) mais également dans le monde entier.

⁵ Selon le ministère de l'Enseignement Supérieur pour l'année scolaire 2021-2022

⁶ Article L. 120-1 du code du service national.

b) *Mise en œuvre*

Ces dispositifs ont un impact sur l'ensemble du continent européen. Ils permettent à des jeunes français de s'engager sur le territoire national ou à l'étranger et permettent également de recevoir, en France, des jeunes originaires d'autres pays européens. Les enjeux de citoyenneté, de solidarité, etc. sont des valeurs partagées avec les armées européennes. Ainsi, il serait intéressant d'étudier des rapprochements entre ces jeunes français engagés à l'étranger et les armées des pays qui les accueillent ainsi qu'entre des jeunes européens et les armées françaises. Ces rapprochements pourraient notamment se faire par le biais des missions de défense des ambassades.

E. *Recommandations transverses*

1. *Accès à l'information*

Au-delà des dispositifs particuliers évoqués ci-avant et qui méritent d'être regardés de plus près et d'être éventuellement instaurés, il paraît opportun de souligner deux éléments transversaux à l'ensemble des recommandations.

Le premier point concerne la communication et l'accès à l'information présentant les dispositifs. La France a su développer au cours des années précédentes un ensemble de sites internet coordonnés qui offrent une information de qualité à la population cible de ces dispositifs. Outre l'accessibilité de l'information numérique, les CIRFA restent des vecteurs de médiation de l'information importants, notamment pour les populations résidant en zones blanches et celles plus fragiles pour lesquelles la lecture d'un site représente une difficulté.

Le groupe de travail, qui a mené ses recherches en grande partie sur les sites internet disponibles des différents pays, y a constaté une absence quasi-totale de centralisation de l'information à destination des populations jeunes. Ce constat a pu être réalisé grâce à la posture des membres du groupe qui se sont mis au niveau des jeunes dont ils ont utilisé les outils.

Le groupe de travail recommande donc, de manière transversale aux différents dispositifs et pour chaque pays, de **développer des plateformes internet à destination de la jeunesse pour présenter les dispositifs qui leur sont particulièrement destinés. Ultérieurement, ces plateformes pourraient devenir des portails de communication avec les populations jeunes.** En outre, les techniques de gestion des données (« data management ») permettraient à ces pays de capter les points d'intérêts de la jeunesse et de gérer efficacement à terme les populations au fil du temps, notamment par des méthodes proches de celles des plateformes de gestion clients dont les ressorts sont voisins.

La mise en œuvre de cette recommandation pourrait se faire grâce au concours des différentes directions des systèmes d'information et de la communication du ministère et des différentes armées, qui pourraient ainsi accompagner les pays amis grâce à une forme de mentorat.

2. *Institutions : DSNJ et CAJ*

Le ministère des armées a mis en place en 2017 la Direction pour le Service National et la Jeunesse (DSNJ) avec l'objectif de coordonner et d'animer la politique et les actions du ministère en faveur de la jeunesse. La Commissions Armées Jeunesse (CAJ) œuvre quant à elle depuis 1955 dans le lien entre l'Armée et la Nation, et plus particulièrement la jeunesse.

Ces deux institutions, dont l'une (CAJ) rapporte à l'autre (DSNJ), sont pour ainsi dire uniques dans le paysage européen des organisations militaires. Le souci combiné de maintenir un lien entre l'Armée et la jeunesse, sans se restreindre à un unique objectif de recrutement, offre aux armées la possibilité de connaître la jeunesse et de bénéficier du concours des personnalités issues du monde civil pour faire avancer sa connaissance de celui-ci.

Le mandat particulier donné à chacune de ces institutions leur offre de pouvoir mener une action concertée sur l'ensemble des ministères, pour ce qui concerne la DSNJ, et avoir accès au monde civil pour ce qui concerne la CAJ. C'est ainsi que les armées peuvent initier des programmes relevant de prérogatives interministérielles, et bénéficier de chantiers et recommandations de la société civile, à l'instar de ce rapport.

Après une première présentation de la Commission Armées Jeunesse aux attachés de défense Européens en 2022, une rencontre plus formelle au niveau des ministres européens de la défense pourrait intervenir dans le cadre des institutions européennes pour présenter le dispositif particulier et le fonctionnement de la DSNJ.

VI. Regard décalé : le cas des États-Unis

En dehors de la vision consolidée européenne, les États-Unis, première puissance militaire au monde, ont initié un lien entre l'Armée et la jeunesse qui s'appuie sur une forme de réserve précoce, dont la décision relève de la volonté propre du jeune.

Deux caractéristiques principales se dégagent des programmes de réserve pour les jeunes aux États-Unis :

- ils sont souvent gérés par des organisations civiles associées à l'armée, comme la Civil Air Patrol. En France, ce sont les forces armées françaises qui les gèrent, avec une structure plus intégrée ;
- ils ont souvent pour objectif de développer le leadership, l'esprit d'équipe, les compétences de vie et la citoyenneté. Ils peuvent offrir une introduction à la culture militaire, mais ils ne sont pas nécessairement liés à une carrière militaire ultérieure. En France, les formations de réserve militaire pour les jeunes sont davantage orientées vers la préparation à une éventuelle carrière militaire, avec des enseignements spécifiques dans différents domaines militaires.

En outre, l'âge d'admissibilité aux programmes de réserve militaire pour les jeunes commence au plus tôt à 12 ans dans le cas de la Civil Air Patrol à la différence de la France où l'âge minimum d'admissibilité à la réserve militaire est généralement de 17 ans.

À titre d'illustration et de comparaison, nous avons établi ci-après une sélection des principaux dispositifs de réserve pour les jeunes de 15 à 25 ans aux États-Unis :

- Junior Reserve Officers Training Corps (JROTC) : il s'agit d'un programme éducatif proposé dans de nombreux lycées et collèges américains. Les élèves peuvent s'inscrire à des cours de JROTC pour en apprendre davantage sur les valeurs militaires, le leadership, la citoyenneté et la discipline. Bien que le JROTC ne soit pas un engagement direct dans la réserve militaire, il peut préparer les étudiants à envisager une carrière militaire ultérieure ;
- Civil Air Patrol (CAP) : la CAP est une organisation civile auxiliaire de l'armée de l'air américaine. Les jeunes âgés de 12 à 18 ans peuvent rejoindre la CAP en tant que cadets. Ils participent alors à des programmes d'orientation aéronautique, de leadership, de formation aux premiers secours et d'assistance aux missions humanitaires. Les cadets peuvent également choisir de rejoindre la réserve de l'armée de l'air après avoir atteint l'âge requis ;
- Young Marines : les Young Marines sont une organisation de service pour les jeunes âgés de 8 à 18 ans, qui met l'accent sur les valeurs morales, le leadership et les compétences de vie. Bien qu'elle ne soit pas directement affiliée à une branche spécifique des forces armées, l'expérience acquise peut être bénéfique pour ceux qui envisagent une carrière militaire ;
- College Reserve Officer Training Corps (ROTC) : les étudiants universitaires peuvent s'inscrire à des programmes de ROTC pour obtenir une formation militaire tout en poursuivant leurs études. Les programmes de ROTC sont offerts par les différentes branches de l'armée (armée de terre, marine, armée de l'air et marine corps). **Les étudiants participant au ROTC reçoivent une formation militaire, des cours académiques et peuvent se voir offrir des bourses d'études en échange de leur engagement à servir dans la réserve militaire après l'obtention de leur diplôme.**

VII. Conclusion

L'étude des différents dispositifs proposés par les pays étudiés dans le cadre de ce groupe de travail 2022-2023 montre une grande diversité dans les propositions faites aux jeunes de ces pays.

Le lien Armée-Nation est particulier à chaque pays et son organisation dit quelque chose de l'histoire passée et de l'ambition future de ces États.

La France peut paraître en avance par rapport aux autres nations dans le développement de ce lien particulier entre les armées et la jeunesse. S'il est indéniable que l'organisation administrative de ces propositions est très avancée par rapport aux autres pays, certains dispositifs mériteraient d'être regardés de plus près, non pas nécessairement dans leur composante de recrutement, mais dans leurs apports sociétaux.

La France, forte de son avance organisationnelle, est tout à fait légitime pour apporter son savoir-faire et son expertise dans la coordination d'actions interministérielles impliquant des mobilisations de grande ampleur en lien avec de nombreux partenaires.

À l'heure du conflit russo-ukrainien et des menaces grandissantes qui pèsent sur la zone Pacifique, au moment où nos chefs militaires redonnent du crédit aux engagements de haute intensité, le lien entre les armées et la jeunesse revêt un caractère stratégique.

Le développement du lien armées-jeunesse s'inscrivant dans le temps long, une coopération internationale dont l'objectif est de mutualiser les expériences et les savoir-faire se pose comme une mesure digne d'intérêt pour réussir à faire face aux enjeux majeurs qui s'annoncent, et faire un apport pragmatique à l'Europe de la défense.

VIII. Annexe I – Cartographie des dispositifs étudiés

		Pays											
		Angleterre	Allemagne	Belgique	Espagne	Italie	Grèce	Pologne	Portugal	Suède	Suisse	USA	
13-15 ans	Dispositif1	Intitulé du dispositif Army Cadet Force (12-18 ans)		Corps royal des cadets des marines (CRCM) - 9 à 20 ans								US CADET CORPS	
	Dispositif2	Intitulé du dispositif Combined Cadet Force (12-18 ans)								MOUVEMENTS ASSOCIATIFS (15-18)		THE MARYLAND NATIONAL GUARD CHILD AND YOUTH PROGRAM	
	Dispositif3	Intitulé du dispositif Duke of Edinburgh's Award (12-18 ans)										ARMY NATIONAL GUARD CHILD & YOUTH PROGRAM	
	Dispositif4	Intitulé du dispositif Présentation et recrutement pour les armées	OFFICIER DE JEUNESSE										
15-16 ans	Dispositif1	Intitulé du dispositif Army Cadet Force (12-18 ans)		Corps royal des cadets des marines (CRCM) - 9 à 20 ans		MOUVEMENTS ASSOCIATIFS						US CADET CORPS	
	Dispositif2	Intitulé du dispositif Combined Cadet Force (12-18 ans)	CAMPS D'ÉTÉ	Cadet de l'Air						MOUVEMENTS ASSOCIATIFS (15-18)		THE MARYLAND NATIONAL GUARD CHILD AND YOUTH PROGRAM	
	Dispositif3	Intitulé du dispositif Duke of Edinburgh's Award (12-18 ans)	STAGE PROFESSIONNEL	Stage Jeunes 16-20 ans						STAGE EN ENTREPRISE		ARMY NATIONAL GUARD CHILD & YOUTH PROGRAM	
	Dispositif4	Intitulé du dispositif Présentation et recrutement pour les armées	OFFICIER DE JEUNESSE										
17 ans	Dispositif1	Intitulé du dispositif Army Cadet Force (12-18 ans)	SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE	Corps royal des cadets des marines (CRCM) - 9 à 20 ans		MOUVEMENTS ASSOCIATIFS			Jour de la Défense	SERVICE NATIONAL		US CADET CORPS	
	Dispositif2	Intitulé du dispositif Combined Cadet Force (12-18 ans)	CAMPS D'ÉTÉ			PREPARATION MILITAIRE DEFENSE				MOUVEMENTS ASSOCIATIFS (15-18)		THE MARYLAND NATIONAL GUARD CHILD AND YOUTH PROGRAM	
	Dispositif3	Intitulé du dispositif Duke of Edinburgh's Award (12-18 ans)	STAGE PROFESSIONNEL	Stage Jeunes 16-20 ans								ARMY NATIONAL GUARD CHILD & YOUTH PROGRAM	
	Dispositif4	Intitulé du dispositif Présentation et recrutement pour les armées	OFFICIER DE JEUNESSE	Stage pour jeunes sans emploi sans formation								The U.S. Army Junior Reserve Officers' Training Corps	
18 ans et +	Dispositif1	Intitulé du dispositif Army Cadet Force (12-18 ans)	SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE	Corps royal des cadets des marines (CRCM) - 9 à 20 ans		MOUVEMENTS ASSOCIATIFS	Service militaire obligatoire	Groupe paramilitaire appelé « Stralac » (travailleurs ou signé du sagittaire)		SERVICE NATIONAL	Service militaire	TROOP PROGRAM UNITS	
	Dispositif2	Intitulé du dispositif Combined Cadet Force (12-18 ans)	CAMPS D'ÉTÉ			PREPARATION MILITAIRE DEFENSE			Réserve territoriale "Soldats du rang"	MOUVEMENTS ASSOCIATIFS (15-18)	service civil de remplacement	ACTIVE GUARD RESERVE	
	Dispositif3	Intitulé du dispositif Duke of Edinburgh's Award (12-18 ans)	STAGE PROFESSIONNEL	Stage Jeunes 16-20 ans					Réserve Cadres Permanents "de Sous Officiers à Officiers"			INDIVIDUAL MOBILIZATION AUGMENTEE	
	Dispositif4	Intitulé du dispositif Présentation et recrutement pour les armées	OFFICIER DE JEUNESSE	Stage pour jeunes sans emploi sans formation									ACTIVE DUTY OPERATIONAL SUPPORT (ADDS)

IX. Annexe II – Focus sur les rallyes citoyens

Les rallyes citoyens sont des rendez-vous annuels organisés par les délégations militaires départementales, en lien avec les académies et les trinômes académiques, à destination des collégiens et/ou des lycéens. Ils accueillent des groupes de jeunes issus de différents horizons et établissements afin de favoriser une rencontre dans la diversité et la mixité.

Destinés à promouvoir et à développer le civisme, l'esprit de défense et le devoir de mémoire chez les jeunes, ils s'inscrivent pleinement dans le parcours d'enseignement des principes et de l'organisation de la défense nationale et européenne. Ils ont pour but de développer des actions en général autour de six axes : développement de la cohésion, de la citoyenneté, du civisme, de la connaissance de notre Défense, des domaines de la sécurité et bien entendu de notre Mémoire.

Ils peuvent associer des unités militaires ou des services des différentes armées, des associations de réservistes, des réservistes citoyens, des associations mémorielles et bien encore d'autres partenaires œuvrant dans les domaines cités. Les rallyes peuvent proposer des stands, des activités sportives et ludiques et sont souvent associés à des lieux de mémoire qu'ils permettent de découvrir.